

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 9 mai 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 mai 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. DUFILS ,
Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix
Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

Excusés :

M. ARRIVE , Mme TAVARD

Absents donnant procuration :

Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET
(Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme HERY), Mme THOMAS (La Chaudrée)
(mandataire : M. LEPOITTEVIN)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_066

Information sur les mises à disposition de personnel - Autorisation de signatures des conventions de mise à disposition

Les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du Code général de la fonction publique permettent à une collectivité territoriale de mettre à disposition d'une autre collectivité ou de certains organismes ou établissements, un fonctionnaire afin d'y effectuer tout ou partie de son service, sur un emploi permanent, moyennant l'information de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de l'organisation de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin met des fonctionnaires à disposition de la Ville de Cherbourg en Cotentin, ainsi qu'auprès d'associations.

L'assemblée est donc informée des emplois en équivalents temps plein (ETP) qui sont actuellement mis à la disposition (les modifications depuis la précédente délibération sont indiquées en caractères gras)

- de la Ville de Cherbourg en Cotentin par le CCAS :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
1 chargée d'instruction assurance/secrétariat	1	01/02/2017
1 agent d'état-civil/population/décès	1	01/03/2017
1 chargé de portage quotidienneté	1	01/05/2017
1 agent de propreté et d'hygiène des locaux	1	01/10/2017
1 gestionnaire emplois et stages	1	01/05/2018
1 gestionnaire action sociale	1	01/10/2018
1 directrice administrative et financière	0,6	01/04/2021
1 magasinier DNPP	1	01/04/2022
1 assistante de direction DGA POLCS	0,4	01/04/2022
2 agents SPHL	1	01/09/2022

- des associations suivantes par le CCAS :

Organismes bénéficiaires	Postes	ETP	disposition
GAFT	1 chargé d'accueil et de suivi des bénéficiaires	0,54	01/04/2023
EPISODE	1 chargé d'accueil et de suivi des bénéficiaires des aides alimentaires	0,3	16/05/2023

Inversement, des fonctionnaires sont mis à disposition du CCAS par la Ville de Cherbourg en Cotentin.

L'assemblée est donc informée des emplois en équivalents temps plein (ETP) qui sont actuellement mis à la disposition

- du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin par la Ville :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
6 conseillers de prévention	0,15	01/11/2017
3 agents en charge de l'entretien des EHPAD	3	01/01/2018
1 directrice du CCAS	0,9	15/07/2021

L'ensemble de ces mises à disposition fait l'objet d'une convention entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil. La rémunération de l'agent est remboursée à l'administration d'origine par l'organisme d'accueil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Considérant que les activités des organismes précités complètent ou favorisent l'action des services municipaux,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prennent acte :

- de la mise à disposition au bénéfice de la ville de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin, dont les emplois sont mentionnés ci-dessus, correspondant à 9 ETP (équivalent temps plein),
- de la mise à disposition au bénéfice des associations listées ci-dessus de fonctionnaires titulaires du CCAS, dont les emplois sont mentionnés ci-dessus à hauteur de 0,84 ETP (équivalent temps plein),
- de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, dont les emplois sont mentionnés ci-dessus, correspondant à 4,05 ETP (équivalent temps plein).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition ainsi que leurs éventuels avenants.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL